

Parc national de Loango

Zone tampon

Secteur 03

Bassins versants au nord de la lagune Ngowé

Limite des petits bassins versants ou largeur réglementaire de 5 km

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p>Milieux humides et aquatiques (continentaux)</p> <p>Faune associée</p> <p>Frayères associées</p> <p>Paysages riverains associés</p> <p>Qualité de l'eau</p>  <p>Qualité de l'eau de la lagune</p>  <p>Peuplement en poissons assez peu diversifié avec faible taux d'endémisme ; connaissance faible (catégorie 1 de FERMON, 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution physico-chimique des eaux ; ▪ Destruction/dégradation/conversion des habitats par inondation, drainage ou remblaiement ; ▪ Invasion par des espèces végétales exotiques envahissantes (= espèces invasives). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les risques d'impact par pollution à une échelle appropriée de bassin versant du système aquatique ou humide concerné ; ▪ Prévenir les risques d'érosion et de dépôts sédimentaires en aval, notamment en maintenant le couvert végétal ; ▪ Prévenir les risques de pollution chimique par des mesures appropriées de stockage des produits toxiques (huiles, hydrocarbures, substances nocives pour l'environnement aquatique) ; ▪ Disposer d'une connaissance des espèces invasives dans la zone de projet et prévenir le risque de contamination biologique du secteur de travaux. ▪ Soigner l'intégration paysagère des constructions (touristiques et autres) + appliquer des techniques de conception durable des infrastructures.